

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
29 janvier 2018

Présents: Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, EL HAJAJI-DARRAJI, DETHIER, ~~GREIMERS~~, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, ~~PAULY-CLOSE~~, ~~LEPAS~~, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

N° 15.- GESTION IMMOBILIERE -Terrain sis rue du Cimetière à Stembert - Echange avec la S.W.L. - Décision de principe.

LE CONSEIL,

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu le Livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant la tutelle notamment sur les communes de la Région Wallonne;

Vu la circulaire du Ministre FURLAN du 23 février 2016 relative aux opérations immobilières des pouvoirs locaux;

Attendu qu'en vue de l'agrandissement éventuel du cimetière de Stembert, la Ville souhaite regrouper les parcelles lui appartenant rue du Cimetière;

Attendu que la Société Wallonne du Logement (S.W.L.) a marqué un accord sur cette demande d'échange;

Attendu que l'échange porte sur les parcelles suivantes sises rue du Cimetière à Stembert :

- pour la Ville : terrains actuellement cadastré 4ème division, section B, n° 749a partie et n° 728 partie d'une superficie totale de 3.369 m²;
- pour la S.W.L. : terrain cadastré 4ème division, section B n° 748A d'une superficie de 3.369 m²;

Attendu qu'un plan de géomètre a été dressé par le géomètre PREUD'HOMME;

Attendu que cet échange a lieu pour cause d'utilité publique;

Vu les rapports du Collège communal en date des 3 juin et 16 septembre 2016, 14 juillet 2017 et 12 janvier 2018;

Vu l'avis favorable émis par la Section "Travaux-Environnement-Informatique-FEDER" en sa séance du 26 janvier 2018;

A l'unanimité,

DECIDE :

- de procéder à l'échange des terrains sis rue du Cimetière à Stembert, de gré à gré, sans publicité, sans soulte, entre la Ville et la S.W.L. respectivement, actuellement cadastré 4ème division, d'une part section B, n° 749a partie et n° 728 partie et d'autre part n° 748A;
- de déclarer l'utilité publique de cet échange;
- de confier la rédaction de cet acte d'échange au S.P.W. - Comité des départements d'acquisition.

La présente délibération sera annexée, le cas échéant, à l'acte à intervenir.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. TARNION